



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)  
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-109 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSION D'ATTRIBUTION  
DES LOGEMENTS D'ARDÈCHE HABITAT - ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Les Commissions d'Attribution des Logements (CAL) organisées par les bailleurs sociaux ont pour mission d'attribuer nominativement chaque logement HLM.

La mission de la CAL est de vérifier l'adéquation entre le profil des ménages proposés et les caractéristiques du logement à attribuer, de prendre en compte l'objectif de mixité sociale en fonction de la localisation du logement et de prioriser parmi les trois candidats.

La composition des CAL est définie par les articles L. 441-2 et R. 441-9 du Code de la Construction de l'Habitation.

Ainsi, le maire de la commune, où sont implantés les logements attribués, ou de son représentant est un membre de cette CAL avec voix délibérative.

De ce fait, il convient, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à l'élection d'un représentant de la commune chargé de siéger au sein de la Commission d'Attribution des Logements d'Ardèche Habitat – SA HLM.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :  
Michel SEVENIER en tant que membre titulaire  
Bernard CHAMPANHET en tant que membre suppléant

Après avoir procédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie, développement durable et attractivité du 7 juillet 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration

générale du 8 juillet 2020

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour

**Ne prenant pas part au vote :**

Stéphanie BARBATO-BARBE, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Marc-Antoine QUENETTE

ELIT Michel SEVENIER en qualité de représentant titulaire et Bernard CHAMPANHET en qualité de représentant suppléant du Conseil municipal au sein de la Commission d'Attribution des Logements de l'Ardèche Habitat.

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20  
Affiché le : 23/07/20  
Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire



Simon PLENET

